



A.B.I.

LE JOURNAL de L'A.B.I

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information
<http://abi-bagnols-en-foret.site.voila.fr/>

Septembre 2010

N° 003 1^{ère} Année



L'A.B.I
reçue par le Président du
SMIDDEV ?

Le Conseil d'Administration de l'ABI a obtenu auprès de **Mr Mignon président du SMIDDEV**, le principe d'une rencontre .

Ceci est pour nous le signe d'une éventuelle prise en compte de nos souhaits en matière de gestion de la décharge des Lauriers.

William Dumont et la délégation de l'ABI tout en appréciant la démarche, ne manqueront pas de présenter aux responsables du Syndicat nos griefs et nos aspirations .

La date de cette rencontre n'est pas encore fixée , mais elle devrait avoir lieu dans le courant de ce mois.

Vous en serez informés

ODEURS

Les odeurs issues de la décharge des Lauriers si elles ont été moins présentes cet été ont quand même été insupportables épisodiquement pour certains quartiers plus directement exposés : Les culasses, les Pradons , les Molières, l'Est de la Rouvière...

Si vous êtes incommodés n'attendez pas signalez le immédiatement au site www.sro-paca.org

Ou téléphonez au N° vert :0800175617

(C'est aussi un moyen d'Action)

La Journée des Associations

L'ABI a participé, comme toutes les associations du Village le 5 Septembre à la Journée des Associations .

Le Conseil d'administration avait préparé différents panneaux exposant nos actions et nos projets. De nombreux visiteurs ont pu s'informer et faire part de leur soutien.

Le Mot du Président

Si la population de Bagnols en forêt veut que son village soit exemplaire en matière d'environnement, elle le peut. Plus de 93% de près de la moitié des électeurs de Bagnols en forêt ont clairement exprimé, lors du référendum du 16 Mai 2010, leur souhait de préserver le cadre de vie remarquable de leur village dans le strict respect d'une protection de l'environnement. Une telle expression solennelle d'une telle volonté des citoyens est rare.

Cet engagement militant, doit naturellement se poursuivre pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD), pièce maîtresse du futur Plan local d'Urbanisation (PLU).

Ce PADD est en effet, dans une perspective de développement durable, le moyen de :

- Préserver les paysages et espaces naturels dans lesquels s'inscrivent les activités agricoles, forestières et touristiques.
- Maîtriser un développement urbain propice à une satisfaction raisonnable des besoins de tous les habitants, quelque soit leur niveau social.

Une poursuite collective de cette ambition va de pair avec un comportement individuel concernant les déchets ménagers. La commune a repris en régie la collecte dont l'organisation a été révisée et reste perfectible en fonction de vœux raisonnables de la population.

Quelques dysfonctionnements et comportements inciviques, ont perturbé la mise en place du nouveau système. Cette situation peu cohérente avec une ambition d'exemplarité affichée par le village de Bagnols en forêt en matière de cadre de vie et d'environnement, semble faire l'objet d'une prise de conscience et se modifier dans le bon sens.

Cela permet de montrer que :

« Quand on veut, on peut ! »

W.Dumont

TRIEZ !

TRIEZ utilisez correctement les bacs pour le recyclage mis à disposition, la déchetterie, les composters. Ne déposez rien sur la voie publique .

Si nous agissons ainsi, la quantité de nos déchets sera réduite et nous montrerons que c'est possible !

Balançan « Même Combat !

Le tribunal correctionnel de Draguignan a délibéré ce jeudi, dans le procès fait le 24 juin dernier à la société Sovatran et à son gérant Francis Pizzorno, s'agissant de l'exploitation irrégulière du casier n° 3 du centre d'enfouissement du Balançan au Cannet-des-Maures.

Condamnée pour exploitation non autorisée d'une installation classée pour la protection de l'environnement, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2006, la société a été sanctionnée de 20 000 € d'amende, et son gérant par 5 000 € d'amende. (Extrait l'ar Matin du 5/08/2010)